

pour faire voir le côté faible d'une pareille proposition. Du reste, elle avait d'autant moins de chances de réussite sous la Convention, que cette assemblée tendait au contraire, et avec raison, à tout centraliser.

Par suite des changements qui venaient d'avoir lieu dans le pays, l'organisation départementale avait subi d'importantes modifications, qu'il est bon de résumer ici.

Le département de Rhône-et-Loire avait été divisé en deux, prenant chacun le nom d'un des fleuves qui le traverse.

Le département du Rhône, ayant Lyon pour chef-lieu, se composait de trois districts :

- 1° Le district de Lyon ville, chef-lieu Lyon ;
- 2° Le district de Lyon campagne, chef-lieu temporaire Saint-Genis-Laval ;
- 3° Le district de Villefranche, chef-lieu Villefranche.

Le département de la Loire, ayant pour chef-lieu Montbrison, se composait également de trois districts :

- 1° Le district de Montbrison, chef-lieu Montbrison ;
- 2° Le district de Roanne, chef-lieu Roanne ;
- 3° Le district de Saint-Etienne, chef-lieu Saint-Etienne.

Le district de Lyon ville s'agrandit en l'an V de la commune de Caluire, qu'il perdit presque aussitôt.

Dans le district de Lyon campagne il y eut quelques légers changements : Trèves fut porté du canton de Givors à celui de Condrieu ; Tassin et Charbonnières, du canton de Saint-Genis-Laval à celui de Vaugneray.

Le district de Villefranche avait perdu Germolles et Saint-Pierre-le-Vieux, du canton de Monsol, la Chaise et